



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

17/07/2023

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain M. MARCHAND Rémi.

Étaient absents excusés : Mme RICHARD Fanny, M. MASSARIA Vincent, Mme NOEL Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 – Annulation de la Décision modificative n° 2 : Budget principal 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la décision modificative n°2 du budget principal et de la remplacer comme suit :

Compte 024 : + 1 500 €
Compte 2182/21 : + 1 500 €

Compte 60622/011 : + 2 000 €
Compte 6588/65 : - 2 000 €

Compte 6573641/65 : + 15 150 €
Compte 7588/75 : + 15 150 €

Compte 611/011 : + 7 500 €
Compte 6588/65 : - 7 500 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative de révision de crédits du Budget principal 2023 ci-dessus.

2 – Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe des remontées mécaniques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le coût des amortissements 2023 vont entraîner une perte de revenus substantielle pour le budget des remontées mécaniques. Ce déséquilibre ne pouvant être financé sans augmentation excessive des tarifs, la couverture de ces dépenses doit faire l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de **15 150 €**.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération exposée.

3 – Etat d'assiette coupe de bois 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Ces propositions de coupes et de modalités de vente figurent sur le tableau ci-dessous :

Etat d'assiette des coupes 2024 proposées par l'ONF :

Parcelle	Type coupe (1)	Vol. (m3)	Surface en hectare	Année prévue par le plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Sur pied
5	IRR	353	5.7		2024	x
6	IRR	500	10		2024	x
7_x	IRR	229	2.9		2024	x

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nous allons conventionner la mutuelle AXA pour le personnel et les administrés. Une réunion publique sera programmée prochainement afin de vous tenir informés.
- Les travaux pour l'assainissement n'ont pas pris de retard. Le bas du village sera terminé début août.
- Le traitement de l'eau par lampe UV à Romme est rétabli.
- Le repas des anciens se fera à la salle polyvalente le 20 septembre à midi.

Fin de séance 19h30